

*La ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer
en charge des Relations internationales
sur le climat*

*Le ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
porte-parole du Gouvernement*

Paris, le 12 juillet 2016

La ministre de l'Environnement, de l'Énergie
et de la Mer,
en charge des Relations internationales
sur le climat

Le ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt,
porte-parole du Gouvernement

à

Madame Anne-Marie LEVRAUT
Vice-présidente du Conseil général de
l'environnement et du développement durable

Monsieur Alain MOULINIER
Vice-président du Conseil général de
l'alimentation, de l'agriculture et des espaces
ruraux.

Objet : Lettre de mission conjointe CGEDD/CGAAER sur la
préservation des territoires d'élevage en milieu humide

Les milieux humides sont aujourd'hui reconnus pour les services écosystémiques multiples qu'ils rendent à la société. Il est également communément admis que les activités d'élevage, extensives, sont la mise en valeur la plus pertinente pour entretenir ces milieux et conserver leurs fonctions.

Pourtant, la situation observée, notamment sur les territoires de marais, n'est pas encourageante. Ainsi les acteurs mobilisés autour de l'élevage en milieu humide constatent une situation difficile : la rentabilité économique des activités d'élevage et les potentiels agronomiques sont très variables, les friches se développent, les espèces invasives prolifèrent, la concertation autour des enjeux hydrauliques est difficile, avec notamment de nombreux conflits d'usage autour du niveau d'eau. Les fonctions propres aux milieux humides sont parfois fragilisées, la biodiversité diminue et le paysage s'altère.

Malgré les efforts consentis par de nombreux acteurs, qu'ils soient élus, agriculteurs, propriétaires, associations ou experts, l'implication forte des agences de l'eau qui œuvrent déjà beaucoup pour la sauvegarde des marais et de l'élevage en marais, et les partenariats mis en place, il semble manquer



une vision d'avenir : un projet de territoire, partagé largement par les acteurs dont notamment les collectivités, qui concrétiserait une mise en œuvre cohérente des politiques agricole et environnementale, et intégrerait d'autres dimensions comme le tourisme, ou encore la valorisation spécifique des productions du marais.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons mobiliser le Conseil général de l'environnement et du développement durable ainsi que le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux sur une mission d'expertise visant à définir un dispositif de gestion de ces territoires assurant des conditions soutenables pour tous les acteurs. Il devra traiter la question de l'équilibre économique, et sur les moyens existants ou à créer pour permettre aux éleveurs de mener une activité économique viable sur le marais. L'objet de cette expertise sera :

- d'identifier des territoires de milieux humides présentant des activités d'élevage, notamment extensif, à préserver, ainsi que des enjeux de gestion de la ressource en eau, de protection de la biodiversité et des paysages, et de fragilisation des fonctions écosystémiques, voire des problématiques de conflits d'usage ;
- d'analyser de manière plus approfondie quelques projets de territoire mis en œuvre en réponse à ces enjeux en identifiant pour chacun d'eux les leviers mobilisés, les clés de réussite et les faiblesses, en intégrant l'ensemble des dimensions mentionnées ci-dessus ;
- de définir à partir de ces analyses des outils et solutions innovants, transposables, y compris en proposant des adaptations ainsi que des pistes d'évolution du cadre communautaire, conjuguant maintien de l'élevage et des éleveurs dans des conditions viables, gestion équilibrée de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, des fonctions écosystémiques, des paysages ;
- de proposer une expérimentation sur au moins deux sites-pilotes pour conforter le dispositif le plus approprié.

Vous examinerez également si les zones soumises à contraintes environnementales sont en cohérence avec la viabilité économique des exploitations d'élevage en zone de marais. Vous proposerez des évolutions si nécessaire.

Une mission se termine sur le marais Poitevin ; elle avait parmi ses objectifs celui de s'intéresser aux problématiques foncières, aux mesures de soutien à l'élevage ainsi qu'aux moyens de mieux valoriser les filières agricoles du territoire. Vous pourrez en valoriser les propositions chaque fois qu'elles apparaîtront transposables aux territoires étudiés.

Vous tirerez parti de l'ensemble des études, rapports et éléments produits sur ces sujets, ainsi que, dans la mesure du possible, des pratiques des pays européens qui vous apparaîtront apporter des solutions intéressantes.

Vous veillerez à vous appuyer sur les acteurs concernés des différents territoires et notamment à échanger avec le Groupe thématique «Agriculture » du Groupe national pour les Milieux humides.

La direction de l'eau et de la biodiversité et le service de la compétitivité et de la performance environnementale mettront à votre disposition tous les documents et contacts utiles.

Les conclusions de cette mission nous seront transmises au plus tard d'ici sept mois, avec un point d'étape intermédiaire après quatre mois.



Ségolène ROYAL



Stéphane Le FOLL